



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/040
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au sud du centre roulier sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4717 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de véhicules.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société CAT, 5 rue Frédéric Clavel – 92150 SURESNES, SIREN n° 572 158 269 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société CAT ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-043 portant sur la dépendance susvisée le 09/06/2020.

Description de la dépendance : Une parcelle de terre-plein d'une superficie de 79 489 m² environ.
Durée de la convention : 2 ans environ à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.